

| COVID 19 |

Point de situation du mardi 17 mars 2020 concernant les services aux publics du Département de la Seine-Maritime

Suite à l'allocution du Président de la République et dans le strict cas d'assurer le minimum du service public, le Département de la Seine-Maritime a ajusté, ce matin en cellule de crise, les mesures déjà prises ces derniers jours. Avec l'impérieuse nécessité, rappelée par Bertrand Bellanger, Président du Département, d'être au rendez-vous de l'attente de nos concitoyens les plus défavorisés.

Au titre du maintien du service public à destination de nos concitoyens les plus fragiles, le Département prend, à ce jour, les mesures suivantes :

- Bien évidemment, l'instruction et le versement des prestations sociales du Département sont maintenus.
- Sur tout le territoire de la Seine-Maritime, les Centres Médico Sociaux (CMS), les Centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont fermés au public. Cependant, un accueil téléphonique est maintenu en cas d'urgence. Des consultations seront assurées uniquement sur rendez-vous pour les cas les plus urgents.
- Suite aux décisions du gouvernement, nous vous rappelons que les EPHAD sont fermés à toutes personnes venant de l'extérieur.
- Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) restent possiblement ouvertes dans les conditions fixées par l'ARS, à savoir : un accueil limité à un maximum de 10 enfants.
- Les assistants maternels peuvent continuer à accueillir les enfants pour lesquels ils sont agréés et également leurs propres enfants, à condition que le nombre total d'enfants soit inférieur à 10.

Par ailleurs, au titre des mobilités, il a été décidé de maintenir le fonctionnement, aux horaires normaux, des bacs de Duclair et de La Bouille. En revanche, les bacs de Quillebeuf-sur-Seine, Dieppedalle, Val-de-la-Haye, Mesnil-sous-Jumièges, Yainville et Jumièges sont arrêtés jusqu'à nouvel ordre.

La Direction des Routes et la Direction de l'Environnement restent mobilisées en équipes restreintes afin d'assurer l'entretien des voiries départementales et des ouvrages de lutte contre les inondations.

Enfin, la collectivité départementale a acté la fermeture de ses collèges qui restent mis à disposition de l'Éducation nationale pour d'autres nécessités.

Les sites et musées départementaux sont également fermés.

En conséquence de la fermeture du restaurant administratif, le Département a organisé la redistribution des denrées périssables à des associations caritatives.

Le Département de la Seine-Maritime veillera à relayer toutes nouvelles informations nécessaires, notamment en cas d'évolution de l'actualité nationale.

Dans cette crise, l'institution départementale est plus que jamais à vos côtés.

CONTACT
P R E S S E

Rebecca GRESSIER | [Chargée de Relations presse](mailto:rebecca.gressier@seinemaritime.fr) • 02 35 03 57 39 • rebecca.gressier@seinemaritime.fr
Sylvie SUZANON | [Chargée de Relations presse](mailto:sylvie.suzanon@seinemaritime.fr) • 02 35 03 54 12 • sylvie.suzanon@seinemaritime.fr
Camille ROUSEE | [Conseillère presse du Président](mailto:camille.rousee@seinemaritime.fr) • 02 35 03 55 61 • camille.rousee@seinemaritime.fr